

# LA VOIX des POSTIERS

ORGANE de la CELLULE COMMUNISTE de la Poste  
- CENTRALE -

## POUR 25% D'AUGMENTATION ET LE BLOCAGE DES PRIX, UNION DE TOUS LES POSTIERS !

Pour une augmentation des salaires et traitements, allant jusqu'à 25%, l'union de tous les Postiers est une nécessité.

Tous les groupes politiques sont unanimes à reconnaître que cette revendication présentée par la C.G.T. et appuyée avec vigueur par le Parti Communiste, est une mesure de justice que le gouvernement futur devra rendre à ceux qui n'ont pas cessé de faire des sacrifices pour le redressement économique du pays.

Alors que sous la Présidence GOUIN le blocage des salaires a été effectif et que l'ouvrier à l'atelier, à l'usine, aux champs, l'employé au bureau, le fonctionnaire dans l'administration n'ont pas marchandé leurs efforts pour une production toujours plus intense, le coût de la vie n'a pas cessé d'augmenter.

Le pouvoir d'achat déjà nettement insuffisant a diminué et diminue toujours. La marchandise abonde mais le gros producteur semble ne pas être encore disposé à la livrer à un taux raisonnable. Le patronat, rapace est décidé à poursuivre par tous les moyens l'ascension effrayante de ses revenus; ses bénéfices augmentent toujours et s'il est contraint d'accorder un relèvement de salaire à son personnel, il ne manque pas de reviser avantageusement le prix de sa marchandise.

En fait le salarié supporte seul les frais pour le relèvement du pays.

C'est donc conscient de sa force et de sa valeur qu'il exigera le réajustement des salaires et le blocage effectif et immédiat des prix, ces mesures devant entrer simultanément en vigueur à dater du 15 Juin 1946.

## POUR LA CREATION D'UN CADRE LOCAL D'AGENTS TITULAIRES DES SERVICES TECHNIQUES

Une injustice envers nos camarades tunisiens qui ne peuvent devenir titulaires dans les services techniques du seul fait de leur nationalité est à réparer de toute urgence.

Alors qu'un cadre illégal d'agents de bureau, cadre tunisien, créé à l'O.P.T. en vue d'un travail au rebais existe aux dépens de toutes conventions il est absolument nécessaire de titulariser dans leurs fonctions les postiers tunisiens de ces services.

La revendication formulée par le Syndicat unique des P.T.T. tendant à la formation d'un cadre local des titulaires doit aboutir. Nous ne tolérerons pas davantage que nos camarades tunisiens soient diminués dans l'exercice de leur emploi et mis dans un état d'infériorité civique.

Non! les Tunisiens doivent être titularisés au plus vite, comme leurs camarades français!

CAMARADES POSTIERS !  
RENFORCEZ VOTRE SYNDICAT!

## AU SERVICE DES LIGNES

Chacun de nous en déplacement, a pu constater avec amertume que les différents éléments composant chacune des équipes, ne sont pas considérés sur le même pied, et ceci pour deux raisons capitales:

1°- le chef d'équipe de même que les ouvriers commissionnés ont droit à un lit métallique et à un matelas, ce qui est très bien. Malheureusement il n'y a pas que des chefs d'équipe et des ouvriers commissionnés dans notre service. Il y a aussi des ouvriers journaliers, de ces ouvriers qui à la Poste tout comme ailleurs sont l'essence même du service auquel ils sont attachés. Eh bien nous qui faisons partie de cette catégorie, de cette classe "rez-de-chaussée", nous avons droit à un lit certes, mais pas à un matelas. N'avons nous pas les mêmes reins que nos camarades commissionnés? Ne faisons-nous pas les mêmes travaux? N'éprouvons nous pas la même fatigue après huit heures, si non plus, de travail bien remplies?

2°- Il y a aussi la question d'indemnité de déplacement qui ne nous intéresse pas moins. En effet, un ouvrier journalier ne touche que 40 francs par jour de déplacement. Un autre, marié, 60 francs, alors qu'un ouvrier commissionné célibataire touche presque autant que les deux réunis, tout en touchant moins qu'un chef d'équipe. C'est là une manœuvre de division et une injustice de plus à l'actif de l'Administration.

A juste raison nous prétendons avoir tous le même estomac, et que dans les restaurants les prix étant les mêmes pour tous, l'indemnité de déplacement doit être aussi la même pour tout le monde.

Egalités d'indemnités de déplacement entre journaliers et commissionnés, égalité  
(suite au verso)

### AU SERVICE DES LIGNES

entre Français et Tunisiens alignement de tous les indemnités sur celles de la Métropole. Voilà des mesures justes qui auraient dû être prises depuis longtemps.

Les ouvriers des lignes ainsi que ceux du service technique sauront, par leur union, arracher la satisfaction de leurs légitimes revendications.

### ALERTE AU SYNDICAT UNIQUE DES P.T.T.

De nombreuses erreurs ont été commises par notre Syndicat.

Sans oublier l'Inspecteur qui, pour rejoindre la Métropole adhère spontanément à notre groupement et qui, bénéficiant de la duplicité de quelques amis fonctionnaires se fit désigner comme délégué du personnel au Congrès de Limoges. Il n'est pas nécessaire de rappeler que depuis son retour il n'a pas mis les pieds au siège du Syndicat. Un ou deux mois de cotisation pour un voyage gratuit en France tous frais payés, voilà du véritable syndicalisme, celui qui vaut d'être souligné.

Le syndicat vien ensuite au secours des familles de P.P.F. ou S.O.L. C'est ainsi qu'à la suite d'une inter-

### A L L O I L'INTER ?

Le service interurbain est l'un des plus importants de notre poste centrale car il est nécessaire et indispensable à la vie de tout le pays.

Nous savons combien le travail des téléphonistes est dur et pénible et, pour améliorer le fonctionnement de ce service il est urgent de prendre en considération leurs justes revendications et particulièrement l'application d'un horaire d'été de 6 heures et non de 6 heures 1/2.

Il est injuste que ce soit dans l'un des services les plus pénibles que la journée de travail soit la plus longue.

vention d'un chef du Service Téléphonique, Monsieur B., il a été possible à Madame C. surveillante de se rendre en Corse passer ses vacances.

Ne pas oublier que Madame C. est la femme de l'éminent avocat qui s'est singulièrement distingué pendant l'occupation et qui se trouve actuellement en détention.

Madame C. qui a refusé de suivre le mouvement de grève symbolique des Postiers est une anti-syndicaliste.

Attention le Syndicat unique!

### QUAND L'EXPURATION ?

Nul n'ignore à la Poste Centrale qu'une surveillante, Madame CHRISTIANI, a refusé de suivre le mouvement de grève symbolique des Postiers, et professe une haine farouche à l'égard de la C.G.T.

Comment s'en étonner lorsque l'on sait que Madame CHRISTIANI n'est

autre que la femme de l'éminent avocat P.P.F. actuellement en détention et qui s'est si singulièrement distingué pendant l'occupation par le zèle qu'il a déployé à lécher les bottes de ses maîtres hitlériens.

Quand se décidera-t-on à assainir un peu l'atmosphère de certains services?

### IL FAUT DISTRIBUER LES EFFETS D'HABILLEMENT !

Les agents des lignes monteurs et ouvriers travaillant dans la journée en plein soleil, réclament leur tenue kaki.

Ne pourrait-on pas surtout leur donner un casque pour éviter les insulations?

Ces fournitures sont indispensables et doivent être réparties d'urgence pour qu'enfin les attributions d'effets d'habillement pour l'été, se fassent avant l'hiver.

### TOUJOURS DU RACISME

Les temporaires lésés par les lois d'exception, attendent encore la juste réparation des préjudices causés par leur licenciement.

La Commission instituée à l'article six du décret du 3 Juin 1943, doit fonctionner sans plus tarder.

Un acte de justice s'impose. Tous les Postiers le réclament.

### VERS LA SUPPRESSION DE L'IMPOT SUR LES PETITS

#### SALAIRES

Voici une bonne nouvelle et une surprise agréable pour nos camarades ouvriers: la première quinzaine de Juillet l'impôt sur les traitements et salaires ne sera pas perçu, donc paye entière pour cette période. Aussi une diminution sensible de cet impôt avec effet rétroactif à partir du 1er Janvier 1946 est prévue et devra être immédiatement appliquée.

Lisez "L'avenir"